# Formulaire pour la préparation au baptême d'un enfant de 7 ans et moins - 2021/2022 Informations sur l'enfant NOM et Prénoms de l'enfant : Date de naissance (ou date de naissance prévue) : Informations sur les parents Résidez-vous au Vésinet ? Oui non Si non, ville de résidence : Mère Père NOM et Prénom E-mail Téléphone Informations sur le baptême et la préparation La 1ère rencontre a lieu environ 1,5 mois avant la date de baptême. Elle est suivie d'une 2ème rencontre dont la date est fixée lors de la 1ère rencontre. Ces 2 rencontres sont obligatoires. Les dates de baptême au Vésinet sont fixées pour l'année dans le calendrier paroissial. Si plusieurs dates vous sont proposées, la date définitive sera confirmée dès que possible. Dates de préparation n°1 souhaitée (pour un baptême célébré le...) 2 septembre 20h30 (baptême le 17 octobre) 10 mars 20h30 (baptême le 17 avril ou le 24 avril) 7 octobre 20h30 (baptême le 14 novembre ou le 12 décembre) 7 avril 20h30 (baptême le 15 mai ou le 29 mai) 18 novembre 20h30 (baptême le 9 janvier ou le 23 janvier) 12 mai 20h30 (baptême le 12 juin) 6 janvier 20h30 (baptême le 13 février) 2 juin 20h30 (baptême le 3 juillet ou le 10 juillet) 3 février 20h30 (baptême le 13 mars) 23 juin 20h30 (baptême le 28 août ou le 11 septembre) Le baptême Aura-t-il lieu au Vésinet ? Oui non Si non, où aura-t-il lieu (Ville et paroisse)? Commentaire: Suivi Secrétariat – A remplir par le secrétariat 1ère réunion faite le : 2ème réunion faite le : Préparation Baptême Date confirmée : Église: Ste Marguerite / Extérieur Célébrant : **Documents fournis: Commentaires:** Fiche de renseignements en vue du baptême Extrait d'acte de naissance Certificat de baptême parrain Certificat de baptême marraine Autorisation de baptême hors paroisse Attestation de préparation au baptême Documents à préparer : Autorisation de baptême hors paroisse Attestation de préparation au baptême |Transmis aux parents 🔛 oui 🔛 non

## Vous demandez le baptême pour votre enfant

Votre enfant va naître ou vient de naître. Parce que vous êtes chrétiens et que vous tenez à donner à votre enfant ce que vous estimez le meilleur pour lui, vous voulez le faire baptiser. C'est une démarche importante, à la fois pour vous et pour votre enfant, un geste qui vous engage à éduquer votre enfant dans la foi catholique. Quand il grandira, il pourra prendre conscience par lui-même de ce qui lui a été donné le jour de son baptême et découvrir les richesses de cette nouvelle vie à laquelle, tout petit, il est né de l'eau et de l'Esprit.

Notre communauté chrétienne ressent le besoin de préparer avec vous cet événement afin d'en saisir toute la portée.

### En pratique

#### Inscription

Pour demander le baptême de votre enfant, vous êtes invités à télécharger la fiche de renseignements et à la renvoyer complétée par e-mail (pstemarguerite@wanadoo.fr) ou à la déposer à la maison paroissiale (à l'accueil ou dans la boîte aux lettres). Il est demandé aux parents de faire cette demande dès que possible (prévoir au moins 2 mois avant la célébration).

#### **Préparation**

Le prêtre et l'équipe de préparation au baptême vous invitent ensuite à une réunion pour approfondir le sens du baptême. Cette réunion réunit plusieurs familles et a lieu un **jeudi à 20h30**. La présence des deux parents est souhaitable.

Lors d'une seconde réunion, les familles dont les enfants sont baptisés le même jour préparent ensemble la cérémonie du baptême.

Pour les enfants de 3 à 7 ans, ce ne sont plus des bébés, ils ont la capacité de comprendre et s'engager dans une démarche adaptée à leur âge. Aussi nous recommandons aux parents d'emmener l'enfant à la messe le dimanche : un temps d'« éveil à la foi » y est proposé pour les 3-7 ans au cours de la messe (en dehors des vacances scolaires). Nous conseillons également aux parents de parler de Dieu à la maison. Vous trouverez une sélection de livres <u>ici</u>.

#### **Les documents**

Plusieurs documents sont obligatoires. Ils sont à remettre lors des rencontres ou à envoyer par e-mail dès que possible (pstemarguerite@wanadoo.fr), au plus tard deux semaines avant la cérémonie :

- Le formulaire d'information complété et signé
- Le certificat de naissance de l'enfant
- Le certificat de baptême du parrain
- Le certificat de baptême de la marraine

Si vous ne résidez pas au Vésinet, deux autres documents sont nécessaires, à demander à la paroisse à laquelle vous êtes rattachés :

- L'autorisation de baptême en dehors de la paroisse
- L'attestation de préparation au baptême (si vous habitez trop loin du Vésinet et que vous souhaitez suivre cette préparation dans votre paroisse).

#### Quelques conseils pour le choix des parrain et marraine Source : eglise.catholique.fr

Aînés dans la foi, les parrains et marraines sont les témoins de la foi au Christ mort et ressuscité auprès de leur filleul. Avec les parents, ils accompagnent le baptisé sur le chemin de la foi, tout au long de sa vie. Ils sont un soutien pour l'enfant dans sa vie chrétienne, plus particulièrement lors de la préparation et la célébration des sacrements. Un enfant peut avoir un parrain ou une marraine ou les deux.

Durant le baptême, le parrain et la marraine sont appelés à professer la foi de l'Eglise catholique, il est donc demandé qu'ils soient de confession catholique. Parrain et marraine ont reçu les trois sacrements du baptême, de la confirmation et de l'eucharistie. Ils sont suffisamment mûrs pour assurer cette tâche, ont 16 ans révolus et ne doivent être ni le père, ni la mère du futur baptisé. Si ces conditions ne sont pas réunies, l'enfant peut n'avoir qu'un parrain ou marraine catholique et un témoin chrétien, ou de cœur.

Le choix du parrain et/ou de la marraine est important. C'est pourquoi il serait préférable de choisir des personnes pour qui la foi chrétienne compte dans leur vie.

Si un parrain ou une marraine ne peut être présent lors du baptême et ceci pour une juste cause, il peut se faire représenter.